



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pensions de reversion

Question écrite n° 126

Texte de la question

M Philippe Mestre attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur les modalites d'application de la loi du 5 janvier 1988 accordant une majoration forfaitaire de la pension de reversion versee au conjoint survivant sous certaines conditions et lui demande de bien vouloir lui indiquer si le decret d'application a ete pris et a quelle date.

Texte de la réponse

Reponse. - Les decrets nos 88-679 et 88-680 du 6 mai 1988 pris pour l'application de l'article 7 (VII) de la loi no 88-16 du 5 janvier 1988 ont ete publies au Journal officiel du 8 mai 1988.

Données clés

Auteur : [M. Mestre Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2139